

Appel à la vigilance après la découverte d'une grenouille australienne envahissante

ENVIRONNEMENT. Des spécimens de « rainette gracile » australienne ont été repérés et capturés à Voh ces derniers jours. Le Conservatoire d'espaces naturels appelle la population à signaler et à éliminer ce batracien « pour éviter qu'il s'installe ».

La présence de minuscules grenouilles vertes sur le parking de l'usine de KNS, fin juin, a intrigué. Et mis en alerte les spécialistes du Conservatoire d'espaces naturels de la Nouvelle-Calédonie (CEN-NC). S'agirait-il de « rainettes graciles » australiennes ? Le 25 juin et le 2 juillet, un premier spécimen puis deux autres ont été capturés près du complexe industriel et au sud de Voh. Les craintes ont alors été confirmées par les spécialistes du Muséum national d'histoire naturelle, du Muséum de Sydney et de l'IRD : la grenouille *Litoria gracilentata*, jusqu'alors jamais recensée dans le pays, a bien été introduite. Comment ? Impossible, pour l'heure, de le savoir. « On est sûr qu'elle ne fait pas partie des espèces autochtones. Seule la rainette verte et dorée est établie sur le territoire depuis la fin du XIX^e siècle », note Patrick Barrière.

« UN RÔLE DE SENTINELLE »

Le coordinateur du pôle « espèces envahissantes » au CEN-NC indique que cette grenouille arboricole de couleur verte et de petite taille (moins de 4,5 centimètres de long) est « inoffensive pour l'homme » mais peut se révéler, en revanche, « envahissante ». « Nous n'avons pas encore de retour précis sur sa capacité

d'invasion. C'est encore difficile à dire. Mais nous appliquons un principe de précaution, poursuit Patrick Barrière. Il serait risqué d'accepter cette espèce qui se reproduit très vite et peut avoir de graves conséquences sur la biodiversité du pays (lire par ailleurs). » Endémique à la côte est de l'Australie, abondante en zone habitée comme à Sydney, cet amphibien « exotique » « peut être facilement et involontairement transporté, notamment, sur des fruits, des légumes et des coupes de végétation », souligne le Conservatoire.

En conséquence, « il est important de signaler, de capturer et d'éliminer tout nouvel individu pour éviter qu'il ne s'installe ici », la population ayant « un rôle de sentinelle » à jouer. Patrick Barrière précise que « la prospection » dans le secteur de Vavouto se poursuit, en particulier en « période de reproduction » à « la saison chaude et humide pendant laquelle les mâles chantent généralement après les épisodes pluvieux ». Le spécialiste n'exclut pas que l'amphibien se soit « répandu ailleurs qu'à Voh ». L'appel à la vigilance est formalisé : si vous repérez une « rainette gracile » australienne, il faut la signaler au plus vite en appelant le numéro d'alerte du Conservatoire (75 30 69) ou en la capturant.

Jean-Alexis Gallien-Lamarche
jeanalexisgallien@inc.nc



Il est, à l'heure actuelle, impossible de déterminer par quel moyen l'animal est arrivé sur le territoire. Ph. DR

Un danger pour le micro-endémisme du pays

Plus petite, plus arboricole que la rainette verte et dorée (présente sur le territoire), la *Litoria gracilentata* pourrait se révéler une menace pour la biodiversité du pays. « Elle peut entrer en « compétition » avec les autres amphibiens. Elle a une forte capacité de reproduction et, surtout, elle

est beaucoup moins dépendante de l'eau et de l'humidité que les autres », souligne Patrick Barrière du Conservatoire. Le risque, selon ce spécialiste, est que l'animal représente un réel risque de « prédation pour les insectes et arthropodes. Sans compter le micro-endémisme du

pays, qui pourrait être touché par la présence de ces amphibiens ».

Selon le CEN, 70 espèces exotiques envahissantes sont classées comme prioritaires en Calédonie : chat haret, cerf, lapin européen, cochon feral, bulbul à ventre rouge, fourmi électrique...